

Mairie
29 rue de la Croix des Combes
BEYNAC
87700

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/01 EN DATE DU 26/01/2026
Séance du 23 janvier 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 2

Date de convocation le 15 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme BEYRAND Marie-Claude, Maire.

Présents : Marie-Claude BEYRAND, Phillipe TRAMPONT, Suzanne LAUTRETTE, Jean-Louis CONSTANT, Ludovic DUHAIN, Nicolas MOUSNIER, David Du BOUCHERON, Suzanne DITLEBLANC, Patrice COTTAZ, Gilles MARIAUX, Antoine DURAND,
Absents : Marie HEBTING, Anthony RICQ

REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC – ORANGE N°2026-01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82-213 du 2 Mars 1982 et n°82-623 du 22 Juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilité locales,
Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L45-1, L47 et L48 du code des postes et des communications électroniques,
Vu l'article R20-53 du code des postes et des communications électroniques relatif à la révision au 1^{er} janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics,
Vu l'inventaire des réseaux ORANGE – Unité Infrastructure Réseau de Limoges tel qu'il est précisé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

-Fixe le montant des redevances dues par les opérateurs de communication et valide l'inventaire des réseaux ORANGE– Unité Infrastructure Réseau de Limoges, de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le

ID : 087-218701506-20260126-202601-DE



	Redevance 2025 Occupation 2024		Montant
Artère souterraine	48.65 €	0.229 km	11.14 €
Artère aérienne	64.87 €	9.141 km	592,97€

-Précise qu'un titre de recette sera émis à l'encontre de la Société ORANGE pour le paiement de la redevance 2025 – Occupation 2024, d'un montant de 604,11 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Secrétaire de séance
Suzanne LAUTRETTE

La Maire
Marie-Claude BEYRAND

